



KPMG S.A.  
7 Boulevard Albert Einstein  
BP 41125  
44311 Nantes Cedex 3



BEAS S.A.S.  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex

# LNA Santé

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution  
d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Assemblée générale mixte du 17 juin 2026 - résolution n° 28  
LNA Santé  
7 boulevard Auguste Priou - 44120 Vertou



KPMG S.A.  
7 Boulevard Albert Einstein  
BP 41125  
44311 Nantes Cedex 3

BEAS S.A.S.  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex

## **LNA Santé**

7 boulevard Auguste Priou - 44120 Vertou

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Assemblée générale mixte du 17 juin 2026 - résolution n° 28

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 II du code de commerce de votre société et des membres du personnel salarié des sociétés et groupements d'intérêt économique dont votre société détiendrait, directement ou indirectement, au moins 10% du capital ou des droits de vote à la date d'attribution des actions concernées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette opération a fait l'objet de notre part d'un premier rapport en date du 27 avril 2026 dans lequel nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Votre Conseil d'administration qui s'est tenu le 20 mai 2026 a décidé de réviser le nombre total des options attribuées à la présente.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourrait excéder 166 000 actions d'une valeur nominale de 2 euros l'une sur la durée globale de l'autorisation et 55 000 actions de même valeur chaque année mais sans que cela puisse représenter plus de 15% du capital existant de la société à la date de décision de leur attribution.

Les actions qui seraient ainsi attribuées gratuitement viendront s'imputer sur le nombre maximum d'actions auquel sont susceptibles de donner droit les options de souscription ou d'achat d'actions pouvant être attribuées en vertu de la 27<sup>ième</sup> résolution de la présente assemblée, lequel serait par conséquent réduit d'autant.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.



Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Nantes, le 26 mai 2026

Saint-Herblain, le 26 mai 2026

KPMG S.A.

BEAS S.A.S.

Vincent Broyé  
Associé

Guillaume Radigue  
Associé